

Liberté Égalité Fraternité

## Lettre de mission de l'administrateur Local de l'ENT

Dans chaque établissement inscrit dans le projet ENT WILAPA, une commission numérique est mise en place et un administrateur local a été nommé par le chef d'établissement.

Une mission d'administrateur local de l'ENT est confiée pour l'année scolaire 2023-2024 à « Nom » « Prénom » », « qualité » au « établissement ».

Sous l'autorité du chef d'établissement, **l'administrateur de l'ENT a pour mission** :

- D'administrer l'espace numérique de travail académique au sein de l'établissement :
  - Assurer les opérations de transition d'année scolaire : initialisation de l'ENT, import de bases et vérification des données issues de l'annuaire académique fédérateur ;
  - Mettre en œuvre le paramétrage adéquat de l'ENT (activation ou désactivation de fonctionnalités, gestion des droits...) dans le respect des directives de l'établissement;
  - o Effectuer les paramétrages et saisies complémentaires (liste des ressources réservables, ...);
  - o Veiller au bon déroulement des opérations et à la mise à jour des données
- De développer les usages de l'ENT au sein de l'établissement :
  - Accompagner les enseignants dans les usages pédagogiques de l'ENT aux côtés du référent numérique (ressources numériques, plateforme Moodle...);
  - o Assurer des formations de proximité en fonction des besoins ;
  - o Assurer une veille technologique et sa bonne diffusion auprès des équipes pédagogiques.
- D'assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement :
  - o Participer à la commission numérique de l'établissement ;
  - o Assurer la liaison avec les partenaires institutionnels (DRANE, réseau des administrateurs);
  - Assurer la diffusion de la politique numérique académique en relation avec la DRANE.
- D'échanger et contribuer au sein du réseau des administrateurs ENT
  - o Participer aux réunions et aux formations à destination des administrateurs ENT;
  - Mutualiser les retours d'expériences.

Dans la phase de déploiement de l'ENT, l'administrateur local s'entretiendra régulièrement avec le chef d'établissement. Il établira en fin d'année scolaire un rapport d'activités.

Α	, le	
	Le chef d'établissement	L'administrateur local de l'ENT
	« Prénom et NOM chef etab »	« Prénom et NOM ADML »